

Conakry, le ..... **25 MARS 2020** .....

## NOTE CIRCULAIRE

=====

Depuis le 12 mars 2020, la Guinée fait face à la maladie à Coronavirus appelé COVID 19. La multiplication des cas de malades diagnostiqués amène la BCRG à prendre les mesures ci-après :

N°	Mesures	Responsables de la mise œuvre
1	Interdiction formelle des visites pendant la période de crise <sup>1</sup> .	DSPP/RM
2	Réception des biens commandés auprès des fournisseurs uniquement les samedis.	DL/RM
3	Suspension de tous les stages.	DRH/DFRC/DSPP
4	Désinfection régulière des points vulnérables (guérite, salle de comptage et de tri, salles de réunion, bus et salle d'attente de la DAP et des Agences, caveaux, ascenseurs, poignée des portes, etc.)	DSPP/DL
5	Port d'équipements de protection (cache-nez et gang) par des personnes qui sont en contact permanent avec le public (guichetiers, agents de comptage, huissiers, agents de sécurité, caissiers, agents de service de nettoyage...)	DSPP/DL
6	Confinement (pendant 14 jours) de tout agent et conjoint(e) en provenance des pays à risque.	Personnel
7	Notification au Comité de Veille Sanitaire des informations relatives à tout membre du personnel qui aurait eu des contacts avec une personne à	Personnel

<sup>1</sup> Les coursiers de l'administration publique ou privée et toute personne munie d'un ordre de mission à la BCRG ne sont pas concernés par cette mesure. Pour les bénévoles, leur accès est conditionné à une expression de besoins approuvée par le président du Comité de veille sanitaire.

	risque ou toute personne qui présente des signes de la maladie.	
8	Arrêt des missions à l'intérieur du pays et à l'étranger.	DGASJ
9	Suspension du système de pointage biométrique.	DRH
10	Limitation des déplacements au strict nécessaire 7j/7 surtout au niveau des membres du Cabinet.	CABINET/Personnel
11	Recours au télétravail en cas de nécessité.	DSPP/DGASJ
12	Observation de la mesure réglementaire d'un mètre de distance.	DSPP/Personnel/Chefs d'Agence
13	Réduction au strict minimum des déplacements à l'intérieur de la Banque.	Personnel /DSPP
14	Prise de température obligatoire à chaque rentrée du personnel.	DSPP
15	Suspension des formations présentiellees.	DFRC
16	Lavage régulier des mains au savons et/ou usage régulier du gel hydroalcoolique.	Personnel
17	Arrêt de l'utilisation des ascenseurs.	DIE/Personnel

Le Directeur Général de l'Administration et des Services Juridiques, l'Auditeur Général, le Directeur Général du Contrôle Permanent, le Directeur Général des Finances et de l'Informatique et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente note de service, qui prend effet à compter de sa date de signature.

**Le Premier Vice-Gouverneur**